

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 14 JANVIER 2014 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, J.BARTHOMEUF, J-P GRANGE, C.AGUETTANT, F. BLOCH, M. BONGIRAUD, A. REBAUD, G. THOME, J. GUERRIER, E.VAGINET

Absents excusés : M.MOREL (pouvoir donné à JP GRANGE), R. TRONCY (pouvoir donné à G. THOME), M.PATAY (pouvoir donné à B. BALAY), P. BIDON (pouvoir donné à A. REBAUD).

Secrétaire de séance : J. GUERRIER

Convocation faite le : 3 DECEMBRE 2013

publiée le : 3 DECEMBRE 2013

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2013 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

Au préalable, le Maire revient sur le drame qui a frappé une famille spinosienne. Lucile KLOBUT, âgée de 20 ans, a été lâchement assassinée en Autriche. Le Conseil Municipal exprime sa sincère sympathie à la famille devant cet acte cruel et insensé. Une minute de silence est observée en sa mémoire. Face à la pression des médias, le Maire indique qu'il n'y a aucune communication à faire.

I – MODIFICATIONS DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Par une lettre-circulaire du Préfet de l'Ain du 3 décembre 2013, la DDT de l'Ain n'instruira plus les dossiers d'urbanisme des communes membres de communautés de communes de plus de 10000 habitants à compter du 1^{er} janvier 2014. Toutefois, la DDT continuera à instruire certains dossiers :

- Pour des enjeux liés à la sécurité, à l'économie, spécifiques ;
- Les projets situés dans le périmètre des monuments historiques, dans un zonage de protection de l'environnement ;
- Les lotissements, les projets ayant un accès sur une route départementale.

II – POINT SUR LES TRANSPORTS

J. BARTHOMEUF fait le point sur le lancement du réseau Saônebus de la Communauté de communes Saône Vallée depuis le 26 août 2013.

III – CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS

Considérant que pour faire face aux besoins éventuels en cours d'année, et pour remplacer les agents absents pour congés annuels, il y a lieu, d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels ;

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents en congés annuels pour l'année en cours.

**IV – AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au
budget de l'exercice précédent)**

JP GRANGE rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE à l'unanimité d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

**V – ALLOCATION DE VETERANCE VERSEE AUX ANCIENS
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Le Maire rappelle que par délibération du 11 décembre 2012, le conseil municipal a décidé que la commune de Saint-Bernard ne devait pas verser l'allocation de vétéran des sapeurs-pompiers volontaires, s'estimant incompétente pour procéder au versement de cette allocation. Le versement de cette allocation rentre dans le champ des compétences de la Communauté de Communes Saône Vallée (voir article 3 g de ses statuts). Le versement de cette allocation est par conséquent de compétence communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DECIDE de verser, à titre exceptionnel, pour l'année 2013 l'allocation de vétéran des sapeurs-pompiers volontaires pour un montant de 4 074.00 euros.

Le Conseil DEMANDE qu'une démarche soit engagée auprès de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée de Trévoux pour que cette allocation de vétéran soit prise au titre des compétences définies dans les statuts de la communauté.

**VI – OFFRE DE PRIX - ACQUISITION DES PARCELLES AI 90 ET 101 – RUE
DE LA SAONE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le Plan Local d'Urbanisme, les parcelles cadastrées AI 90 (65 m²) et 101 (566 m²) de la rue de la Saône font l'objet d'un emplacement réservé (ER n°4)

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci l'Adjoint en charge des finances, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles cadastrées AI 90 et 101, d'une surface de 631 m², situées rue de la Saône, dans le but de créer un parc de stationnement. Le montant est fixé à 42 000 €.

VII – POINT SMICTOM

A. REBAUD indique que le Sytraival a demandé une étude à éco-emballage sur la collecte du verre sur le territoire du Sytraival.
Pour le SMICTOM il manquerait la ramasse de 5kgs de verre/habitants.

VIII – CANTINE SCOLAIRE

Le budget prévisionnel de la saison 2013-2014 se traduirait par un **déficit de 9.200 €** environ (contre 7.800 € en 2012 – 2013). Les causes essentielles de ce déficit sont structurelles :

- un nombre de repas servis insuffisant eu égard aux moyens mis en œuvre (8.783 repas soit 63 par jour). Il en faudrait plus de 14.700 pour équilibrer l'exploitation avec les moyens actuels
- un nombre important d'enfants en bas âge (entre 20 et 25) exigeant un personnel en nombre suffisant.

Conclusion –

Compte-tenu des éléments, JP GRANGE propose **une subvention d'équilibre à hauteur de 9.200 €.**

Par référence au plan de trésorerie de la cantine elle pourrait être versée :

- Fin février à hauteur de 4.000 €
- En juillet, pour le solde, en fonction du déficit réel et dans la limite de 5.200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide d'autoriser le versement à l'association de la cantine scolaire d'un acompte de 4 000 euros sur la subvention qui sera proposée au budget primitif 2014.

IX – TOT OU TARD

L'Association Tôt ou Tard chargée de l'accueil périscolaire a changé de bureau. C'est une association qui fonctionne bien. E. VAGINET remercie au nom du conseil municipal l'ancien bureau pour le travail réalisé.
Un excédent est dégagé : 14 000 € de charges et salaires, et 15 700 € d'entrées.

X – QUESTIONS DIVERSES

A – SBI

Dans le prochain SBI express, un article expliquera en détail les prochaines élections municipales et communautaires. Un point sera fait sur la fibre optique, la prochaine assemblée générale du SLeA étant au mois de février.

B – Sortie ski

Organisée par Spinos'Animation le 25 janvier.

C – Les 10 ans de la Bibliothèque

M. BONGIRAUD présente le dépliant qui a été fait pour les 10 ans de la bibliothèque municipale, il récapitule toutes les manifestations organisées.

D – Salon du Livre à Trévoux le 19/01

E– Vente Boudin, Caillettes

Par la chasse de St Bernard le samedi 25 janvier devant la boulangerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Prochain Conseil Municipal le Mardi 11 février 2014

Signatures :